

Pendant la période d'obligation de tenue en laisse des chiens en forêt, du 1^{er} avril au 15 juillet utilisez les espaces de liberté à votre disposition.

Plan des espaces de liberté pour chiens du canton de Genève, disponible gratuitement auprès des établissements suivants:

- La Caisse de l'Etat
- Les communes
- La Fourrière cantonale
- Guichet du Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage
- Réception de la Voirie de la Ville de Genève
- Postes des agents de sécurité municipaux de la Ville de Genève
- Office vétérinaire cantonal et vétérinaires du canton de Genève



ETAT DE GENÈVE
Département de l'intérieur,
de l'agriculture
et de l'environnement

POST TENEBRAS LUX



Service des forêts,
de la protection
de la nature
et du paysage



Téléphone: 022 327 34 00